

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 2 novembre 2015**

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Gaétan Haché  
Jean-Claude Guindon  
Jean-François Girard  
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Céline Dufresne  
La responsable du service des communications et de la culture,  
Mme Maria Duculescu  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Absence motivée :

Le conseiller Yannick Proulx

Dans la salle : 10 personnes.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2015-11-307 Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller Jean-François Girard déclare au Conseil son intérêt indirect concernant l'item 29 de l'ordre du jour.

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;
4. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2015;
5. Présentation des rapports des services municipaux;
6. Correspondance;
7. Période de questions relative à l'ordre du jour;

8. Demande de dérogation mineure (DM-2015-09-01) pour le 73, rue des Pins (lot 195-290) matricule : 5936-11-0860 : Régularisation d'une situation existante;
9. Demande de dérogation mineure (DM-2015-09-02) pour le 314, rue Girouard (lot 17-432) matricule : 5735 97 5729 - Pente de toit;
10. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 33, rue de la Marina (lot 15-2-15) matricule : 5239-96-8996 : Agrandissement de la résidence principale;
11. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - a) 314, rue Girouard (lot 17-432) matricule : 5735 97 5729 – Construction d'un garage détaché en cour avant
  - b) 19, rue Saint-Sulpice (lots 147-128-1, 147-130, 147-125-1, 147-125-2-P, 147-122-1-P et 147-131-P) matricule : 5935-79-7195 : Rénovation extérieure de la résidence principale;
  - c) 11, rue Notre-Dame (lots 195-110-P, 195-111 et 195-112-P) matricule : 5936-52-8852 : Installation d'enseignes;
12. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement décrétant un emprunt de 1 692 697 \$ aux fins de réaliser la programmation des travaux prévus dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);
13. Octroi d'un mandat à l'entreprise Groupe Synergis pour une évaluation du volume des boues, au montant de 2 450 \$ taxes en sus;
14. Acceptation des travaux supplémentaires au montant de 5 940 \$ taxes en sus – Contrat de réfection du stationnement du poste de la Sûreté du Québec;
15. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pominville Électrique inc. pour le remplacement des têtes de luminaires du quai municipal et du noyau villageois au montant de 6 200 \$ taxes en sus;
16. Octroi d'un contrat à l'entreprise GS Inspections inc. pour une inspection visuelle des bâtiments municipaux, au montant de 3 100 \$ taxes en sus;
17. Approbation du système de pondération et d'analyse pour le contrat de vérification externe des états financiers 2015 à 2017;
18. La Mutuelle des municipalités du Québec – Règlement du sinistre – dossier 151624-30 – Refoulement d'égout sur la rue des Cèdres;
19. Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale au 30 septembre 2015;
20. Demande d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);
21. Mandat à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour des travaux en gestion documentaire pour l'année 2016;
22. Mandat à la firme Innovision + - Révision des districts électoraux municipaux 2016-2017;
23. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers;
24. Embauche d'une journalière permanente au service de la voirie;
25. Embauche d'une directrice des finances;
26. Rémunération du personnel de niveau-cadre pour l'année 2015;
27. Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires;
28. Modification de la résolution 2015-06-183 – Demande de l'École des Pins – Embellissement du terrain de soccer;
29. Demandes d'aide financière;
30. Autres sujets :
  - a)
  - b)
  - c)
31. Comptes payés et à payer;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

**2015-11-308 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

**2015-11-309 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2015**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2015 ainsi que la liste de contrats de plus de 25 000 \$.

ADOPTÉE

**Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2015**

Chères Okoises, chers Okois,

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité d'Oka. En effet, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, le maire doit faire état sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil.

Ainsi, dans ce rapport sur la situation financière de la Municipalité d'Oka, je présenterai :

- les états financiers consolidés de l'année 2014;
- le dernier rapport du vérificateur externe;
- le programme d'investissements et réalisations 2014;
- les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel;
- les orientations générales du prochain budget
- le prochain programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018.

Enfin, je vous soumettrai la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité depuis le rapport sur la situation financière 2014 ainsi que la rémunération accordée aux élus.

**États financiers et rapport du vérificateur pour l'année 2014**

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe Lavallée, Binette, Brière, Ouellette, CPA s.e.n.c.r.l., les états financiers de l'année 2014, déposés en septembre 2015, faisaient état d'un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 212 422 \$. Au 31 décembre 2014, les revenus de fonctionnement totalisaient 6 238 700 \$ et les dépenses et affectations étaient de 6 026 278 \$.

En conséquence, l'excédent accumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 au rapport financier comporte un excédent accumulé non affecté de 703 299 \$ auquel s'ajoute un montant de 212 810 \$ en 3 fonds réservés : Camion – étangs aérés 12 452 \$; Disposition des boues – étangs aérés 86 412 \$ et Service de la dette poste de la Sûreté du Québec 113 946 \$. Les disponibilités du fonds de roulement s'élèvent quant à eux à 103 367 \$, alors que le fonds des parcs et terrain de jeux est de 8 583 \$. Finalement, le fonds de la Loi 288 est de 294 390 \$.

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2014 de la Municipalité d'Oka est de 1 721 872 \$, ce qui représente un montant de 645 \$ par unité d'évaluation.

Il est à noter qu'en 2014, les états financiers de la Corporation de l'Abbaye d'Oka sont encore consolidés dans le rapport financier de la Municipalité d'Oka. Par conséquent, le rapport financier consolidé démontre un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 66 736 \$. L'endettement à long terme consolidé de la Municipalité et de la Corporation est de 7 754 892 \$.

### **Dernier rapport du vérificateur général**

Le rapport du vérificateur sur les états financiers consolidés précise que ceux-ci donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014. Il en est de même en ce qui a trait aux résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Réalisations de l'année 2015**

C'est avec fierté que j'aborde le volet des réalisations de la dernière année, une année sous le signe de l'ajustement, mais aussi de l'accomplissement. Ainsi, j'ai l'honneur de poursuivre cette volonté de maintenir une gestion responsable et efficace des fonds publics, en y apportant une nouvelle vision, et tout en veillant à l'amélioration continue de la qualité de vie de notre collectivité.

Nous sommes ainsi fiers d'affirmer que tel que prévu, nous avons réalisé plusieurs projets annoncés, notamment quant aux travaux d'aménagement et de réfection du territoire, des infrastructures, de la revitalisation et des communications, tout en maintenant un taux de taxes abordable pour les familles okoises.

Au chapitre de l'entretien des routes, nous avons investi un montant de 333 800 \$ pour l'entretien des chemins et rues, pavage, réfection et drainage. De plus, nous avons investi de façon à voir au renouvellement et l'entretien de nos infrastructures existantes. Qu'il s'agisse du réseau routier, d'aqueduc, pluvial, des fossés ou encore des bâtiments, nous avons beaucoup de rattrapage à faire afin de les mettre à jour. Il s'agit certainement d'un enjeu majeur pour notre municipalité, voire une nécessité d'investissement aujourd'hui, mais aussi pour les années à venir.

Soucieux d'investir judicieusement et selon la capacité de payer des citoyennes et citoyens, notre administration a consenti beaucoup d'effort à l'obtention de subventions et d'aides financières gouvernementales pour la réalisation de projets structurants et bénéfiques pour l'ensemble de la communauté. Ce sont ainsi plusieurs centaines de milliers de dollars qui ont permis de réduire la facture de chacune et chacun d'entre vous pour des projets réalisés cette année, soit :

- Relocalisation d'un kilomètre de piste cyclable dans le cadre du projet Oka – Mont-Saint-Hilaire;
- Installation de quais flottants adjacents au quai municipal, soit une nouvelle porte d'entrée sur Oka pour les plaisanciers;
- Renouvellement du mobilier urbain sur le quai municipal et autour de la Mairie;
- Mise sur pied du Marché public d'Oka.

Ces projets s'inscrivent directement dans notre désir de revitalisation du noyau villageois, celui de mettre en valeur les richesses de notre territoire ainsi que rendre accessible la pratique de loisirs ou de sports nautiques. C'est d'ailleurs ce qui est à la base de la vision de notre administration,

que les réalisations achevées et futures soient bénéfiques et facilitantes pour l'ensemble des clientèles desservies par la Municipalité, tout en répondant aux besoins de ses citoyennes et citoyens. Il s'agit certes d'un atout important pour favoriser le caractère touristique, commercial et économique de notre Municipalité.

La refonte de notre site Internet est un autre élément marquant de l'année 2015. Maintenant accessible sur les différentes plateformes, tablettes et mobiles, il est une source d'information privilégiée pour les citoyens, visiteurs ou investisseurs.

### **Prévisions budgétaires 2015, orientations du budget 2016 et programme d'immobilisations 2016-2017-2018**

Nos prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2015 laissent entrevoir que nous réaliserons un léger surplus. Nous pouvons également affirmer que la situation financière de la Municipalité d'Oka est en bonne santé et qu'elle bénéficie d'une gestion saine et équilibrée.

Votre Conseil municipal et l'administration travaillent actuellement en étroite collaboration à l'élaboration du prochain programme d'investissements ainsi que du budget de l'année 2016, qui vous seront présentés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal au courant du mois de décembre.

C'est avec beaucoup de rigueur que nous avons entamé la préparation de ce budget, pour lequel nous devons faire des choix qui répondent d'abord aux attentes des Okoises et Okois. Tout en maintenant le niveau de service auquel s'attend la population, nous partons avec un désir de garder un taux de taxation avantageux tout en respectant le cadre financier de la municipalité.

D'abord, je dois vous indiquer que cette année sera marquée, comme j'en ai parlé un peu plus tôt, par l'entretien de nos infrastructures et de nos bâtiments, qui nécessitent des investissements majeurs pour être mis à niveau. L'hiver 2015 a d'ailleurs été particulièrement difficile pour notre réseau d'aqueduc et nos routes et a occasionné un grand nombre de bris et de problématiques, pour lesquelles nous avons dû intervenir. Nous nous devons ainsi d'assurer le maintien et la pérennité de nos infrastructures et de nos bâtiments, un travail qui se poursuivra d'ailleurs au cours des prochaines années.

Dans cette même optique, les efforts à consolider nos acquis se poursuivront de plus belle. La revitalisation continue d'être au cœur de nos préoccupations, avec le désir de mettre en valeur les richesses de notre territoire.

Dans le dossier de l'eau potable, nous sommes actuellement dans l'attente du rapport de l'étude réalisée cette année quant aux trois différents scénarios à envisager. Celui-ci sera traité par le conseil avec le plus grand sérieux afin de faire le choix le plus judicieux en ce qui a trait à l'alimentation en eau potable pour les prochaines années des Okoises et des Okois raccordés au réseau d'aqueduc.

En ce qui concerne la relocalisation de la bibliothèque municipale, nous pouvons avancer que nous arrivons au bout de l'entonnoir. Aussi en attente du rapport quant aux cinq scénarios de relocalisation étudiés, nous serons en mesure d'entamer prochainement l'analyse de celui-ci afin de concrétiser ce projet. Il est d'ailleurs opportun de rappeler ici qu'au-delà d'une relocalisation, nous nous devons de tenir compte de l'évolution des besoins des utilisateurs, mais nous avons aussi le souci de faire un choix économiquement judicieux, d'optimiser ce haut lieu de culture et de mettre en valeur notre patrimoine bâti.

Nous procéderons aussi durant l'année 2016 au remplacement d'un camion d'incendie, afin de maintenir un haut niveau de sécurité et continuer d'offrir à la population les services essentiels.

## **Rémunération des élus**

En ce qui a trait à la rémunération des membres du Conseil, chaque conseiller reçoit une rémunération de base de 7 070 \$ et une allocation de 3 535 \$. Le maire reçoit quant à lui un montant de 21 210 \$ et une allocation de 10 597 \$, auxquels s'ajoute une rémunération de la MRC de 4 840 \$.

## **Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose aujourd'hui la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste inclut tous les contrats octroyés depuis la séance de novembre 2014 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats inclut une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

## **Conclusion**

En terminant, avec mes collègues au Conseil et l'administration municipale, nous continuons d'avoir en tête de liste, dans nos orientations, une saine gestion des finances de la Municipalité. Tout en assumant nos obligations financières actuelles, nos efforts sont tournés vers le développement, la vision durable et le souci d'une gestion rigoureuse de notre belle Municipalité.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les membres du Conseil et les employés municipaux pour le travail accompli au cours de la dernière année, mais aussi pour les efforts continus et leur implication pour offrir à la population un service efficace, mais aussi très humain.

Je vous invite à assister à la présentation du budget 2016 lors de la séance extraordinaire le 14 décembre prochain à 20 h afin de connaître les orientations budgétaires ainsi que les projets retenus pour la prochaine année financière. Pour ceux qui ne pourront pas y assister, les documents seront envoyés à chaque résidence par la poste d'ici la fin décembre et disponibles en ligne sur le site Internet de la Municipalité dans les jours suivant le dépôt du budget.

Merci pour votre attention et bonne fin de soirée.

**Le maire de la Municipalité d'Oka,  
Pascal Quevillon**

## **Présentation des rapports des services municipaux**

Le conseiller Luc Lemire commente le rapport concernant le service de la voirie ainsi que celui du service de la sécurité des incendies.

Le conseiller Gaétan Haché commente le rapport du service des loisirs et celui de la bibliothèque.

Le conseiller Jean-Claude Guindon commente le rapport du service de l'hygiène du milieu et celui de la culture.

Le conseiller Jean-François Girard commente le rapport du service des communications et du tourisme.

Le conseiller Yves Lavoie commente le rapport du service d'urbanisme.

## **Correspondance**

### **1. MRC de Deux-Montagnes**

Approbation des Règlements 91-6-7 et 2015-156-6 – Ajout de dispositions applicables aux infrastructures

Transmission de la résolution numéro 2015-169 – Calendrier culture

Transmission de la résolution 2015-195 – Oléoduc Énergie Est

### **2. Ministère de la Culture et des Communications**

Annonce d'une aide financière de 9 700 \$ versée pour le projet *Développement de collections de la bibliothèque d'Oka*

## **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 31.

Les questions posées portent sur les items 12, 16, 21 et 22 de l'ordre du jour.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 45.

### **2015-11-310 Demande de dérogation mineure (DM-2015-09-01) pour le 73, rue des Pins (lot 195-290) matricule : 5936-11-0860 : Régularisation d'une situation existante**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 8 septembre 2015. La demande vise à régulariser des travaux déjà exécutés et ayant été effectués de bonne foi concernant la superficie d'implantation au sol du cabanon qui est de 17,86 mètres carrés au lieu du maximum requis de 14 mètres carrés, tel que prescrit par le Règlement de zonage 84-102;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du règlement portant sur les dérogations mineures numéro 2013-113, article 4.2, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

**CONSIDÉRANT** que la nature et les effets de la demande de dérogation mineure respectent les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 à 145.8;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de dérogation mineure sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 23 septembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 73, rue des Pins (lot 195-290) afin de régulariser la superficie d'implantation au sol du cabanon qui est de 17,86 mètres carrés au lieu du maximum requis de 14 mètres carrés, tel que prescrit par le Règlement de zonage 84-102.

ADOPTÉE

**2015-11-311 Demande de dérogation mineure (DM-2015-09-02) pour le 314, rue Girouard (lot 17-432) matricule : 5735-97-5729 : Pourcentage d'inclinaison de la pente de toit du garage détaché**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 20 août 2015 visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant dont les pentes de toit ont une inclinaison de 37,5 % au lieu du maximum requis de 50 %, tel que prescrit par le Règlement de zonage 84-102;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du règlement portant sur les dérogations mineures numéro 2013-113, article 4.2, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

**CONSIDÉRANT** que la nature et les effets de la demande de dérogation mineure respectent les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 à 145.8;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de dérogation mineure sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 23 septembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 314, rue Girouard (lot 17-432) afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant dont les pentes de toit ont une inclinaison de 37,5 % au lieu du maximum requis de 50 %, tel que prescrit par le Règlement de zonage 84-102.

ADOPTÉE

**2015-11-312 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 33, rue de la Marina (lot 15-2-15) matricule : 5239-96-8996 : Agrandissement de la résidence principale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 16 octobre 2015 pour l'agrandissement de la résidence principale;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 21 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont presque complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 33, rue de la Marina (lot 15-2-15) pour l'agrandissement de la résidence principale, et ce, conditionnellement à ce que les plans et devis pour une nouvelle installation septique soient produits.

ADOPTÉE

**2015-11-313 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale sont conformes aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 314, rue Girouard (lot 17-432) matricule : 5735-97-5729 : Construction d'un garage détaché en cour avant;
- ✓ 19, rue Saint-Sulpice (lots 147-128-1, 147-130, 147-125-1, 147-125-2-P, 147-122-1-P et 147-131-P) matricule : 5935-79-7195 : Rénovation extérieure de la résidence principale;
- ✓ 11, rue Notre-Dame (lots 195-110-P, 195-111 et 195-112-P) matricule : 5936-52-8852 : Installation d'enseignes.

ADOPTÉE

**Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement décrétant un emprunt de 1 692 697 \$ aux fins de réaliser la programmation des travaux prévus dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)**

Le conseiller Gaétan Haché donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement décrétant un emprunt de 1 692 697 \$ aux fins de réaliser la programmation des travaux prévus dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

**2015-11-314 Octroi d'un mandat à l'entreprise Groupe Synergis pour une évaluation du volume des boues, au montant de 2 450 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'évaluation précise du volume des boues accumulées aux étangs d'aération préalablement à la vidange prochaine de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** la mise en service des étangs d'aération en 1993;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Groupe Synergis datée du 31 juillet 2015 relative à l'évaluation du volume des boues aux étangs d'aération;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Groupe Synergis pour la réalisation des travaux nécessaires à l'évaluation du volume des boues des étangs d'aération au coût de 2 450 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit affectée à la réserve financière *Disposition des boues*.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-11-315 Acceptation des travaux supplémentaires au montant de 5 940 \$ taxes en sus – Contrat de réfection du stationnement du poste de la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-10-290 relative à l'attribution d'un contrat à l'entreprise Desjardins Excavation inc. pour la reconstruction du stationnement au 2029, chemin d'Oka (poste Sûreté du Québec) au montant de 43 974,78 \$, taxes en sus en lien avec l'appel d'offres sur invitation 2015-14;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'exécution des travaux de compaction de la fondation, l'entrepreneur a constaté que 30 % à 40 % de la surface était composée de ventres de bœuf rendant impossible la compaction et par le fait même tous les travaux requis pour la pose de pavage;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Desjardins Excavation inc. pour les travaux supplémentaires concernant le retrait des matériaux granulaires ainsi que l'ajout du nouveau matériel granulaire de remplissage au montant 6 829,52 \$ taxes incluses;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte les travaux supplémentaires au montant de 5 940 \$ plus les taxes applicables tels que présentés dans la soumission datée du 28 octobre par l'entreprise Desjardins Excavation inc.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent affecté du poste de police.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-11-316 Octroi d'un contrat à l'entreprise Pominville Électrique inc. pour le remplacement des têtes de luminaires du quai municipal et du noyau villageois au montant de 6 200 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-08-239 autorisant l'achat de 23 têtes de luminaires pour le quai municipal, la rue de l'Annonciation, le stationnement municipal et la descente à bateaux;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-08-238 attribuant un contrat à l'entreprise Électro fusion pour repeindre les poteaux de luminaires et les bollards;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'enlever et de réinstaller les poteaux de luminaires afin de les faire peindre;

**CONSIDÉRANT** que deux entreprises ont soumis un prix pour lesdits travaux, soit Luminaire et Pominville Électrique inc.;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Pominville Électrique inc. au coût de 6 200 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

À 20 h 49, le maire suspend la séance.

À 20 h 51, la séance reprend son cours.

**2015-11-317 Octroi d'un contrat à l'entreprise GS Inspections inc. pour une inspection visuelle de 4 bâtiments municipaux, au montant de 3 100 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à une inspection de certains bâtiments municipaux tels que la Mairie, la Salle des Loisirs, la Maison Lévesque ainsi que le 1284, Chemin d'Oka, dans le but d'une rénovation ultérieure;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'entreprise GS Inspection pour une inspection visuelle de ces bâtiments;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise GS Inspection au coût de 3 100 \$ plus les taxes applicables, pour l'exécution d'un contrat d'inspection visuelle des bâtiments de la Mairie, la Salle des Loisirs, la Maison Lévesque et le 1284, Chemin d'Oka, pour fins d'évaluation des coûts pour rénovations futures.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-11-318** **Approbation du système de pondération et d'analyse pour le contrat de vérification externe des états financiers 2015 à 2017**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'attribution d'un contrat pour vérification externe des états financiers pour 2015 à 2017;

**CONSIDÉRANT** que le Code Municipal du Québec recommande l'approbation par le conseil municipal d'un système de pondération et d'analyse des offres;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil approuve le système de pondération et d'analyse des offres pour le contrat de vérification externe des états financiers 2015 à 2017.

**QUE** ce Conseil autorise la trésorière par intérim à recourir à un appel d'offres sur invitation dans les meilleurs délais.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la trésorière par intérim, Mme Martine Nolet.

ADOPTÉE

**2015-11-319** **La Mutuelle des municipalités du Québec – Règlement du sinistre – dossier 151624-30 – Refoulement d'égout sur la rue des Cèdres**

**CONSIDÉRANT** le sinistre survenu le 19 juillet 2015 à l'immeuble sis au 119, rue des Cèdres, à Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil verse la somme de 10 000 \$ à La Mutuelle des Municipalités du Québec à titre de franchise dans le règlement du dossier no 151624-30 – Refoulement d'égout sur la rue des Cèdres le 19 juillet 2015.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**2015-11-320 Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale au 30 septembre 2015**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust, au 30 septembre 2015.

ADOPTÉE

**2015-11-321 Demande d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec**

**CONSIDÉRANT** la demande de Mme Céline Dufresne, attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil consent l'adhésion de l'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne, auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).

**QUE** le contrat de travail de Mme Céline Dufresne soit modifié afin d'inclure l'adhésion d'une association professionnelle reliée à la fonction d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire et que les frais soient assumés par la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

**2015-11-322 Mandat à A. Lapierre Gestion Documentaire inc. pour des travaux en gestion documentaire pour l'année 2016**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la Municipalité d'Oka de poursuivre la mise à niveau de son système d'organisation des Archives municipales par la mise à jour du logiciel Syged;

**CONSIDÉRANT** l'approbation de la refonte du Calendrier de conservation par Bibliothèques et Archives nationales Québec en date du 19 août 2015;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de A. Lapierre Gestion Documentaire inc. datée du 6 octobre 2015 pour la réalisation desdits travaux;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de services de A. Lapierre Gestion Documentaire pour les travaux de mise à niveau du système d'organisation d'archives municipales par la mise à jour du logiciel de gestion documentaire, telle que proposée dans son offre de services datée du 6 octobre 2015.

**QUE** l'attachée à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne, soit autorisée à signer ladite entente.

ADOPTÉE

**2015-11-323 Mandat à Innovision+ - Révision des districts électoraux municipaux 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme Innovision+ datée du 18 août 2015 relative à la révision des districts électoraux municipaux pour 2016-2017;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de service de la firme Innovision+ pour réaliser la révision des districts électoraux municipaux pour 2016-2017, aux conditions et taux énumérés dans l'offre de services du 18 août 2015 et dont le paiement de la facture sera effectué comme suit :

30 % en janvier 2016  
40 % en mars 2016  
Solde en juin 2016

ADOPTÉE

**2015-11-324 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka prévoit la formation de sept (7) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Deux-Montagnes en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de sept (7) pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**2015-11-325 Embauche d'une journalière permanente au service de la voirie**

**CONSIDÉRANT** le départ de M. Mathieu Giguère, journalier permanent, en août 2015;

**CONSIDÉRANT** la parution de l'offre d'emploi sur les réseaux Jobillico, Québec Municipal ainsi que sur le Facebook de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que 6 candidats ont été sélectionnés pour les entrevues et que de ces 6, 3 candidats se sont désistés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des services techniques à l'effet d'embaucher la candidate, Mme Chantal Guindon, à titre de journalière permanente au service de la voirie;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à l'embauche de Mme Chantal Guindon comme journalière permanente, à compter du 3 novembre 2015, aux conditions énumérées dans la recommandation du directeur des services techniques en date du 26 octobre 2015.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-11-326 Embauche d'une directrice des finances**

**CONSIDÉRANT** le départ de la trésorière au service des finances de la Municipalité d'Oka en août 2015;

**CONSIDÉRANT** la parution d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un (e) directeur (trice) des finances sur les réseaux Jobillico, le portail Québec municipal ainsi que sur le site Facebook et le site Internet de la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) candidatures ont été sélectionnées pour une entrevue;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale à l'effet d'embaucher Madame Nadine Dufour au poste de directrice des finances;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu à l'unanimité

**QUE** ce Conseil procède à l'embauche de Madame Nadine Dufour au poste de directrice des finances, aux conditions énumérées dans la recommandation de la directrice générale en date du 29 octobre 2015.

ADOPTÉE

**2015-11-327 Rémunération des employés de niveau-cadre pour l'année 2015**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les salaires pour les employés de niveau-cadre de la Municipalité d'Oka pour l'année 2015, le tout selon la recommandation de la directrice générale et du Comité des ressources humaines, le tout énuméré dans le mémo daté du 15 octobre 2015.

ADOPTÉE

**2015-11-328 Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, Messieurs Luc Lemire, Jean-Claude Guindon, Jean-François Girard et Yves Lavoie ont déposé devant le Conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Messieurs Luc Lemire, Jean-Claude Guindon, Jean-François Girard et Yves Lavoie.

ADOPTÉE

**2015-11-329 Modification de la résolution 2015-06-183 – Demande de l'École des Pins – Embellissement du terrain de soccer**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 2015-06-183 relative à une demande d'aide financière de l'École des Pins pour son projet d'embellissement du terrain de soccer, adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution pour y inclure un libellé quant au fonds où sera affecté le paiement de l'aide financière demandée;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une somme de 5 000 \$ à l'École des Pins à titre de partenaire dans la réalisation du projet d'embellissement du terrain de soccer conditionnellement à la réalisation du projet et à la présentation de la facture.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

À 20 h 55, le conseiller Jean-François Girard déclare un intérêt indirect concernant l'item suivant et qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

### **2015-11-330 Demandes d'aide financière**

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

**CONSIDÉRANT** que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Gaétan, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides	200 \$
Grenier Populaire des Basses-Laurentides	200 \$
Projet Les Voix du Ciel	300 \$
La Guignolée d'Oka	300 \$

ADOPTÉE

À 20 h 55, le conseiller Jean-François Girard participe à nouveau à la séance.

### **2015-11-331 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les factures payées au 31 octobre 2015 au montant de 273 750,12 \$, les factures à payer au 2 novembre 2015 au montant de 204 104,26 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2015 (personnel et Conseil) au montant de 79 413,90 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 56.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil concernent une invitation de la part d'une citoyenne à la *Rencontre citoyenne* qui aura lieu le 9 novembre 2015, la préparation du 300<sup>e</sup> anniversaire d'Oka, la quantité de déchets sur le territoire agricole et la possibilité de prolonger jusqu'au 31 octobre, la collecte hebdomadaire d'ordures et les retombées économiques reliées à l'Abbaye.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 25.

### **2015-11-332 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**